



SERVICE FORMATION CONTINUE & ALTERNANCE (SFCA)

Politique tarifaire appliquée par le SFCA & Tarifs concernant les actions de Formation Continue et d'apprentissage

2022-2023

1- Principes généraux

La politique tarifaire de la formation professionnelle continue et des formations accessibles en contrat d'alternance de l'Université de Rennes 2 a pour objectifs, dans le respect du champ réglementaire en vigueur :

- de fixer un cadre harmonisé et coordonné pour l'ensemble des tarifs concernant les formations accueillant des publics relevant du statut de « stagiaire de la formation professionnelle ». Elle concerne toutes les personnes physiques ou morales qui signent un contrat ou une convention de formation, y compris les contrats de professionnalisation, ainsi que les personnes qui mobilisent leur CPF (pour lesquelles l'acceptation des Conditions Générales et particulières d'Utilisation de la plateforme font office de contrat : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generales-utilisation>)
- de veiller à garantir l'équilibre financier des actions de formation continue
- de s'assurer de l'équité de traitement des publics en formation continue et en alternance.

Ce document décrit, selon le type de publics et en fonction des dispositifs de formation professionnelle continue, les tarifs applicables pour l'année universitaire 2022-2023.

Ils s'appliqueront aux devis sollicités à partir de la communication de ces tarifs, soit à compter de la date de vote du présent document en Conseil d'Administration, le 29 avril 2022.

2- Rappel du champ législatif et réglementaire

Art. D 714-62 du code de l'éducation

« Sur proposition du président ou du directeur de l'établissement, le conseil d'administration définit la politique générale de tarification des actions de formation continue, compte tenu du coût global de la formation continue évalué chaque année.

S'agissant des cycles de formation initiale ouverts au public de la formation continue, la tarification doit être déterminée de telle sorte que les ressources supplémentaires obtenues par conventions de formation professionnelle couvrent les coûts additionnels de structure et de gestion et les coûts pédagogiques dus à des aménagements particuliers d'enseignement.

Des exonérations peuvent être accordées par le président ou le directeur de l'établissement aux stagiaires dont les frais de formation ne sont pas pris en charge au titre de la formation professionnelle. Dans ce cas, le stagiaire concerné doit acquitter une redevance minimale fixée par le conseil d'administration. »

Art D 714-63 du code de l'éducation

« L'ensemble des prévisions de recettes et de dépenses de formation continue de l'établissement est récapitulé dans un état présenté en équilibre réel, annexé au budget de l'établissement et soumis à l'approbation du conseil d'administration qui se prononce, par ailleurs, sur le compte financier de la formation continue relatif à l'exercice précédent ».

Art D 714-65 du code de l'éducation

« Lorsque, sur un exercice, les ressources de la formation continue sont supérieures aux dépenses directes et indirectes afférentes à l'activité de formation permanente, le reliquat ne peut être affecté qu'au développement des activités de formation continue au cours des trois exercices suivants. »

Art D 6332-78 à 81 du code du travail issu du Décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage

« La commission paritaire nationale de l'emploi, ou à défaut la commission paritaire de la branche professionnelle, détermine le niveau de prise en charge

du contrat d'apprentissage en fonction du diplôme ou du titre à finalité professionnelle préparé. Ce niveau correspond à un montant annuel ».

3 – Autres rappels :

- le SFCA met en œuvre une politique sociale permettant aux publics qui rencontrent des difficultés financières et/ou personnelles de reprendre leurs études dans les meilleures conditions ; la commission de réduction tarifaire est chargée de donner un avis sur ces demandes.
- Aucun stagiaire n'est autorisé à entrer en formation sans avoir signé un contrat individuel de formation professionnelle, établissant notamment le mode de financement de celle-ci et les obligations réciproques des parties – sauf dans le cas d'une mobilisation des droits CPF, cette procédure se substituant à un contrat.

Règles comptables :

- Il est possible de mettre en place un échéancier, sauf si le stagiaire a mobilisé son CPF en tant qu'unique source de financement (cette disposition n'étant pas prévue par la plateforme moncompteformation). Si la demande d'échéancier dépasse 3 mensualités, l'accord de l'agent comptable est requis.

4 – Tarifs et politique tarifaire

➤ Politique tarifaire des personnes en reprise d'études admises dans un diplôme national *

**Hormis le cas des contrats de professionnalisation, qui font l'objet d'une tarification particulière*

- a- Si la formation est financée par un tiers payeur** dans le cadre d'un contrat ou d'une convention de financement spécifique, le Service Formation Continue & Alternance (SFCA) applique la tarification présentée dans la grille ci-après.
- b- Si le candidat ne bénéficie d'aucun financement ni de droits CPF** (ces 2 situations devant être justifiées sur preuve), mais qu'il a besoin de justifier de sa présence en formation auprès de son employeur ou de Pôle Emploi, une tarification spécifique sera appliquée, correspondant à 30 % du tarif, et ce, quel que soit le statut du candidat.

- c- **Si la formation est financée via la mobilisation des droits CPF des candidats, sans co-financement complémentaire** (preuve à apporter), le solde devra être financé par le candidat (via un règlement par carte bancaire, en une seule fois, sur la plateforme dédiée – *les CGU de la plateforme ne permettant pas le paiement échelonné*).

Pour financer la formation via le Compte Personnel de Formation, le stagiaire doit contacter le SFCA avant d'effectuer toute confirmation d'achat sur la plateforme (www.moncompteformation.gouv.fr).

*Seules les années diplômantes des diplômes nationaux sont éligibles au CPF (Licence 3 – générale ou professionnelle, Master 2)

* Les demandeurs d'emploi doivent avoir l'accord de Pôle emploi pour entrer en formation

Tarifs annuels, non compris les droits d'inscription à l'université

*A ces frais de formation s'ajouteront le règlement des droits d'inscription universitaires, ainsi que 190 euros pour les formations à distance

	Tarif avec financement	Tarif sans financement (30%)
L1 - L2 - L3	2 500 €	750
DEUST	4 350 €	1300
Licence professionnelle	5 460 €	1640
Master 1	3 600 €	1080
Master 2	5 460 €	1640
Doctorat, agrégation	3 275 €	980

- d- **Pour les autres cas (reprise d'études non financée, et sans nécessité d'attester la présence)**, l'inscription ne relève pas du SFCA mais de l'établissement, au titre de la formation initiale. Les droits d'inscription universitaires ainsi que la CVEC devront être acquittés auprès de l'établissement.

- **Tarifs des formations accueillant uniquement des stagiaires de formation continue** (diplômes universitaires et stages de formation, en particulier en langues) : les stagiaires doivent s'acquitter des frais de formation tels que décrits ci-dessous.

DAEU

Inscription initiale	170 €
Réinscription	85 €
Module : tarif individuel	70 €
Module : tarif institutionnel	170 €

Diplômes d'Université et autres formations

DU Assistant des bibliothèques et de la documentation	1 620 €
DIU Etudes sur le genre cursus complet (institutionnel)	2 730 €
DIU Etudes sur le genre cursus complet (individuel)	2 390 €
DIU Etudes sur le genre cursus modulaire : le module (institutionnel)	800 €
DIU Etudes sur le genre cursus modulaire : le module (individuel)	700 €
Réinscription par module DIU Etudes sur le genre (2 modules maxi)	400 €
DU FLE	2 640 €
DU CIREFE d'Etudes Françaises (2 semestres)	2 410 €
DU CIREFE d'Etudes Françaises (1 semestre)	1 300 €
DU Santé et qualité de vie au travail	2 750 €
DU Kiné du sport	2 850 €
DU Animaux et sociétés	1 200 €
DU Musicien intervenant	2 625 €
DU Etudes celtiques institutionnel	1120 €
DU Etudes celtiques individuel	660 €

Attestation

Attestation d'aptitude au sauvetage aquatique	130 €
---	-------

Guide conférencier

Module préparation diplôme de guide conférencier	385 €
Module préparation diplôme de guide conférencier (demandeur d'emploi)	190 €

Concours patrimoine

Préparation concours patrimoine	1 230 €
---------------------------------	---------

- **Commission de réduction tarifaire**

Le SFCA met en œuvre une politique sociale permettant aux publics qui rencontrent des difficultés financières et/ou personnelles de reprendre leurs études dans les meilleures conditions. Une commission de réduction tarifaire examine, quand elle est saisie, la situation sociale de chaque demandeur et donne un avis sur ces demandes.

➤ Formations ouvertes aux contrats d'alternance

➤ Tarifs contrat de professionnalisation

Le tarif s'entend : droits d'inscription universitaire inclus

Toute formation en contrat de professionnalisation, par heure de formation	15€
Toute formation de l'UFR sciences sociales en contrat de professionnalisation, par heure de formation	17€

Si les accords de branche, et donc le niveau de prise en charge des OPCO, est en deçà du tarif affiché, il sera demandé « un reste à charge » aux employeurs. Des négociations pourront être envisagées au cas par cas.

➤ Tarifs contrat d'apprentissage

Le tarif s'entend : droits d'inscription universitaire inclus

Pour toute formation en apprentissage :

Les niveaux de prise en Charge (NPEC) mentionnés dans le référentiel de France Compétences sont appliqués, c'est-à-dire les niveaux de prise en charge définis en fonction du diplôme (ou titre) visé et de la branche d'appartenance de l'entreprise concernée (*Décret 2019-956 du 13 septembre 2019 du code du travail et arrêté du 29 décembre 2020*).

Pour les employeurs publics, le tarif des formations est fixé en fonction des NPEC cités dans le paragraphe précédent, en lien avec les recommandations de France Compétences (*Décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 et arrêté du 29 décembre 2020*). Une négociation au cas par cas reste possible dans ce secteur.

Dans le cas d'une formation dont les NPEC ne sont pas mentionnés dans le référentiel de France Compétences, le montant forfaitaire annuel établi par France Compétences par niveau de diplôme est appliqué (*art D. 6332-80 du code du travail*).

A noter que :

- les NPEC sont calculés sur 12 mois. Une proratisation sera effectuée si le contrat d'apprentissage est inférieur à 12 mois.
- le tarif appliqué est celui figurant dans la version en vigueur du référentiel à la

date de signature de la convention de formation.

- Pour les formations dont le coût contrat n'est pas encore fixé le tarif dit « coût d'amorçage » est la norme. Il est fixé en fonction du niveau de diplôme, et indépendamment de la branche de l'entreprise. Ce coût d'amorçage est utilisé comme niveau de prise en charge annuel, en attendant que les branches professionnelles se positionnent.

➤ Dispositifs de validation des acquis et Bilans de compétences

Accompagnement et démarche V.A E.** sans les droits d'inscription universitaire

VAE avec financement institutionnel	1 750 €
VAE avec financement individuel	800 €
VAE 2 ème diplôme financement institutionnel	800 €
VAE 2 ème diplôme financement individuel	400 €
VAE sans accompagnement : gestion du dossier, organisation du Jury	400 €
VAE doctorat	2 000 €

** Une commission spécifique examine les demandes de réduction des frais d'accompagnement VAE

VAPP

Accompagnement	65 €
----------------	------

VES

VES avec financement institutionnel	600 €
VES sans financement ou sans accompagnement	300 €

Préconisations post-VAE

Préconisation modulaire (inscription dans un ou plusieurs modules) financement institutionnel	tarif calculé au prorata ECTS des modules suivis
Préconisation spécifique (réalisation dossier) financement Institutionnel	500 €
Préconisation spécifique (réalisation dossier) financement Individuel	300 €

Accompagnement et Démarche Bilan de Compétences

Bilan de Compétences	1 500 €
----------------------	---------

Positionnement des candidats

Accompagnement personnalisé à la reprise d'étude : tarif horaire	65 €
--	------

➤ Tarifs Formations en Langues

Formations spécialisées : communiquer ses recherches en anglais

	Institutionnel	Individuel	Etudiant/Demandeur d'emploi
Module : Rédiger et communiquer en anglais (8 heures)	200 €	115 €	90 €
Module : Présenter ses recherches à l'oral (8 heures)	200 €	115 €	90 €

Formations spécialisées : remise à niveau et perfectionnement en linguistique anglaise

	Institutionnel	Individuel	Etudiant/Demandeur
Stage de remise à niveau en linguistique anglaise (15 heures)	320 €	200 €	165 €
Stage de perfectionnement en linguistique anglaise (15 heures)	320 €	200 €	165 €
Module de remise à niveau en linguistique anglaise en FOAD (1h)	20 €	20 €	20 €

Formations modulaires en langue (pas de remboursement en cas d'annulation)

	Institutionnel	Individuel
1 module	135 €	125 €
2 modules	260 €	165 €
3 modules	385 €	205 €

Stages extensifs (possibilité d'échéanciers)

	Institutionnel	Individuel	Etudiant/Demandeur
Allemand 40 heures	905 €	455 €	305 €
Anglais 40 heures	905 €	455 €	305 €
Anglais 30 heures	685 €	350 €	230 €
Anglais accueil 12 heures	275 €	135 €	100 €
Arabe 40 heures	905 €	455 €	305 €
Espagnol 40 heures	905 €	455 €	305 €
Italien 40 heures	905 €	455 €	305 €
Portugais 40 heures	905 €	455 €	305 €

Préparation au TOEIC

	Institutionnel	Individuel	Etudiant/Demandeur
Préparation TOEIC (20 heures)	475 €	235 €	175 €

Certification TOEIC

	Individuel
Test Of English For International Communication (TOEIC)	90 €

Formations préparation DELF-DALF

	Institutionnel	Individuel	Etudiant/Demandeur d'emploi
DELF-DALF / B1 (9 heures)	230 €	115 €	80 €
DELF-DALF / B2 (10 heures)	250 €	125 €	90 €
DELF-DALF / C1 (10 heures)	250 €	125 €	90 €
DELF-DALF / C2 (10 heures)	250 €	125 €	90 €

Examens diplôme d'études en langues française

DELF - Niveau B1	140 €
DELF - Niveau B2	140 €
DALF - Niveau C1	160 €
DALF - Niveau C2	160 €

Diplôme d'études celtiques

	Institutionnel	Individuel	Etudiant/Demandeur
Diplôme d'études celtiques (DEC)	1 120 €	660 €	415 €
Ré- inscription au Diplôme d'études celtiques	560 €	330 €	207 €
Diplôme supérieur d'études celtiques (DSEC)	1 200 €	730 €	500 €
Ré- inscription au Diplôme supérieur d'études celtiques	600 €	365 €	250 €